GAP PROFESSIONAL PRODUCTS

Fiche de Données de Sécurité (FDS)
Concentrated Fuel System Cleaner

SECTION 1: Identification

1.1 Identificateur de produit GHS

Nom du produit	Concentrated Fuel System Cleaner
N° de produit	20317
Marque	GAP Professional Products

1.3 Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Nettoyant pour système de carburant
Utilisations professionnelles automobiles, industrielles ou commerciales uniquement. Pas destiné à un usage grand public.

1.4 Données relatives au fournisseur

Nom	GAP Professional Products
Addresse	122 Route 105 Keswick Ridge NB E6L 1B1 Canada
Téléphone	(506) 363-9708
Fax	(506) 363-4241
email	info@gapauto.com

1.5 Numéro de téléphone en cas d'urgence

For Medical or Transport Emergencies
CANUTEC (24 Hours)
(613) 996-6666

SECTION 2: Identification du ou des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Classification SGH de: WHMIS 2015

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire (chapitre 3.3), Cat. 2B
- Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2
- Sensibilisateur cutané (chapitre 3.4), Cat. 1
- Cancérogénicité (chapitre 3.6), Cat. 1B
- Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 5
- Toxicité aiguë, voie orale (chapitre 3.1), Cat. 5
- Cancérogénicité (chapitre 3.6), Cat. 2
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire (chapitre 3.3), Cat. 2

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogrammes

1. Point d'exclamation; 2. Danger pour la santé

Mention d'avertissement **DANGER**

Mention(s) de danger

H303	Peut être nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H320	Provoque une irritation des yeux
H333	Peut être nocif par inhalation
H350	Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H351	Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

Conseil(s) de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver … soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P304+P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/…en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/… en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir … sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans …

SECTION 3: Composition/information sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Composant	Concentration
Heavy aromatic naphtha (N° CAS: 101631-19-0; N° CE: 309-944-0; N° Index: 649-434-00-8)	**65 - 85 % (poids)**

CLASSIFICATIONS: Danger par aspiration (chapitre 3.10), Cat. 1. DANGERS: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires..	
XYLENES (MIXED) (N° CAS: 1330-20-7; N° CE: 215-535-7; N° Index: 601-022-00-9)	**5 - 10 % (poids)**
CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 3; Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 4; Toxicité aiguë, par contact cutané (chapitre 3.1), Cat. 4; Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2. DANGERS: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.; H312 - Nocif par contact cutané.; H315 - Provoque une irritation cutanée.; H332 - Nocif par inhalation.. [SCLs/M-factors/ATEs]: *	
NAPHTHALENE (N° CAS: 91-20-3; N° CE: 202-049-5; N° Index: 601-052-00-2)	**5 - 10 % (poids)**
CLASSIFICATIONS: Cancérogénicité (chapitre 3.6), Cat. 2; Toxicité aiguë, voie orale (chapitre 3.1), Cat. 4; Danger pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) (chapitre 4.1), Cat. 1; Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) (chapitre 4.1), Cat. 1. DANGERS: H302 - Nocif en cas d'ingestion.; H351 - Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.; H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.; H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme..	
1,2,3-trimethylbenzene (N° CAS: 526-73-8; N° CE: 208-394-8)	**< 5 % (poids)**
CLASSIFICATIONS: Pas de données disponibles. DANGERS: Pas de données disponibles.	
1,2,4-trimethylbenzene (N° CAS: 95-63-6; N° CE: 202-436-9; N° Index: 601-043-00-3)	**< 5 % (poids)**
CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 3; Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 4; Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique (chapitre 3.8), Cat 3; Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2; Dommage/irritation des yeux (chapitre 3.3), Cat. 2; Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) (chapitre 4.1), Cat. 2. DANGERS: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.; H315 - Provoque une irritation cutanée.; H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.; H332 - Nocif par inhalation.; H335 - Peut irriter les voies respiratoires.; H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme..	
Cumene (N° CAS: 98-82-8; N° CE: 202-704-5; N° Index: 601-024-00-X)	**< 5 % (poids)**
CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 3; Danger par aspiration (chapitre 3.10), Cat. 1; Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique (chapitre 3.8), Cat 3; Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) (chapitre 4.1), Cat. 2. DANGERS: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.; H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.; H335 - Peut irriter les voies respiratoires.; H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme..	

SECTION 4: Premiers soins

4.1 Description des premiers soins nécessaires

En cas d'inhalation	Si cela est affecté, amener la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer une respiration artificielle. Gardez la personne au chaud, silencieuse et consultez un médecin.
En cas de contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
En cas d'ingestion	Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Rincez la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés
Légère inflammation des tissus, éruption cutanée, nausée.

4.3 Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial
Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Agents extincteurs appropriés
Traiter les matériaux environnants. Mousse ordinaire, eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone ou produit chimique sec. Pulvériser à l'aide de buses antibrouillard. Gardez les récipients au frais avec de l'eau. Soyez prudent lorsque vous appliquez du dioxyde de carbone dans des espaces confinés.

5.2 Dangers spécifiques du produit
Les vapeurs/fumées peuvent être irritantes, corrosives et/ou toxiques. Les pompiers doivent être protégés de la fumée avec

un appareil respiratoire autonome. Une épaisse fumée peut obscurcir la vision. La fumée peut contenir des oxydes de carbone, d'azote, de soufre et de chlore.

5.3 Mesures spéciales de protection pour les pompiers
Porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence
Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne conservez jamais de nourriture ou de boisson à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais de produits chimiques dans des récipients normalement utilisés pour la nourriture ou des boissons. Tenir à l'écart des aliments et des boissons, y compris les aliments pour animaux. Voir Section 8 pour l'équipement de protection personnelle recommandé.

6.2 Précautions relatives à l'environnement
Si sauf, éviter toute fuite ou déversement supplémentaire. Ne laissez par le produit entrer dans des canalisations. La décharge dans l'environnement doit être évitée.

6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage
GRANDS DÉVERSEMENTS: Endiguer loin devant le déversement pour empêcher tout mouvement ultérieur. Récupérer en pompant ou en utilisant un absorbant approprié. PETITS DÉVERSEMENTS: Contenir et absorber avec un matériau absorbant et placer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Laver soigneusement le site de déversement avec de l'eau. le matériel et placer dans des conteneurs pour l'élimination ultérieure. Disposer dans un conteneur à déchets approprié.

Référence à d'autres sections
Pour l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité
Assurer une ventilation adéquate. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Eviter la formation de poussière. Pour les précautions, voir la section 2.2.

7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites.

Utilisation finale spécifique(s)
Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker selon les instructions du fabricante.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

1. Naphthalene (CAS: 91-20-3)
PEL (Inhalation): 10 ppm (CA/CCOHS)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 50 mg/m3 (CA/CCOHS)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 10 ppm, (ST) 15 ppm (Cal/OSHA)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

REL (Inhalation): 10 ppm, (ST) 15 ppm (NIOSH)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

2. Cumene (CAS: 98-82-8)
PEL (Inhalation): 50 ppm (OSHA)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 245 mg/m3 (OSHA)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 50 ppm (Cal/OSHA)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

REL (Inhalation): 50 ppm (NIOSH)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

TLV® (Inhalation): 50 ppm; USA (ACGIH)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

3. XYLENES (MIXED) (CAS: 1330-20-7)
PEL (Inhalation): 100 ppm (OSHA)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 435 mg/m3 (OSHA)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 100 ppm, (ST) 150 ppm, (C) 300 ppm (Cal/OSHA)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

REL (Inhalation): 100 ppm, (ST) 150 ppm (NIOSH)
OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

8.2 Contrôles d'ingénierie appropriés
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Les douches, les bassins oculaires et les systèmes de ventilation devraient être présents et en bon état de fonctionnement. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

8.3 Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage
Portez des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau
Porter des gants en nitrile et des gants résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire
Recommandé: Masque de poussière ou respirateur doit être porté si le produit est utilisé dans un espace confiné ou utilisé pendant une période prolongée.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence, telle que l'état physique et la couleur	Clair ou légèrement brumeux
Odeur	Caractéristiques
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	N/A à base d'huile
Point de fusion et point de congélation	< -50 °C (-58 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	179 - 217 °C (354 - 423 °F)
Point d'éclair	61 - 66 °C (142 - 151 °F)
Taux d'évaporation	<1 (Acétate de Butyle = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Non déterminé
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	Limite d'explosivité supérieure : 7 %(V) Limite d'explosivité inférieure : 0,6 %(V)

Tension de vapeur	< 10 mmHg @ 20 °C (68 °F)
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	0.8-0.9 kg/l 60C
Solubilité	Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Log KOW > 4 (mineral oil data)
Température d'auto-inflammation	Non déterminé
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	1.2 - 1.36 mm2/s @ 25 °C (77 °F)

Propriétés supplémentaires

État physique	Liquide
Coleur	Ambre
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés comburantes	Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Risque de réactions dangereuses
Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter
Évitez de stocker à la lumière directe du soleil et évitez les températures extrêmes.

10.5 Matériaux incompatibles
Agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux
Oxides of carbon, oxides of sulfur, oxides of phosphorus, oxides of nitrogen, amines, aliphatic compounds, toxic by-products.

SECTION 11: Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë
64742-94-5 :
Toxicité orale aiguë
:
DL50 (Rat, mâle et femelle) : > 5 000 mg/kg
Évaluation : La substance ou le mélange n'a pas de toxicité orale aiguë.

Toxicité cutanée aiguë
:
DL50 (Lapin, mâle et femelle) : > 2 000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange n'a pas de toxicité cutanée aiguë

Corrosion/irritation de la peau
DL50 (Lapin, mâle et femelle) : > 2 000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange n'a pas de toxicité cutanée aiguë

Naphta aromatique lourd
Inhalation - 5,28 mg/l/4h - 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Pas Determine

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Toxicité aiguë par inhalation

Naphta aromatique lourd
Inhalation - 5,28 mg/l/4h - 4h
:
CL50 (Rat, mâle et femelle) : > 5,28 mg/l
Temps de pose : 4 h
Atmosphère de test : gaz
Évaluation: La substance ou le mélange n'a pas de toxicité aiguë par inhalation

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Les symptômes d'une surexposition peuvent être des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et des vomissements. Des concentrations nettement supérieures à la valeur TLV peuvent provoquer des effets narcotiques.

Effet mutagène sur les cellules germinales
pas de données disponibles

Cancérogénicité
pas de données disponibles

Toxicité pour le système reproducteur
Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
HUILE MINÉRALE PARAFFINIQUE HYDROCRAQUÉE : Aucune donnée disponible ;
HYDROCARBURE AROMATIQUE : Toxique transitoire de catégorie 3 – SNC, foie, reins ;
COMPOSANT SECRET COMMERCIAL : Toxique transitoire de catégorie 3 – SNC, foie, reins

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
HUILE MINÉRALE PARAFFINIQUE HYDROCRAQUÉE : Aucune donnée disponible ;
HYDROCARBURE AROMATIQUE : Aucune donnée disponible ;
SECRET DE COMMERCE COMPOSANT : Aucun danger

Danger par aspiration
HUILE MINÉRALE PARAFFINIQUE HYDROCRAQUÉE : Risque d'aspiration de catégorie 1 ;
HYDROCARBURE AROMATIQUE : Danger d'aspiration de catégorie 1 ;
COMPOSANT SECRET COMMERCIAL : Aucun danger

Données complémentaires
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE : *TOXICITÉ :
typ. mode de dose espèce quantité unités autre
TCLo ihl hmn 100 ppm/5M
LC50 ihl mus 40 g/m3/2H
CL50 ihl rat 23500 mg/m3/8H
LDLo ipr gpg 2000 mg/kg
DL50 ipr musc 616 mg/kg
DL50 orl musc 4050 mg/kg
DL50 orale rat 2737 mg/kg
DL50 skn rbt 6480 mg/kg
LC50 ihl mam 38 g/m3
DL50 ipr rat 607 mg/kg

*AQTX/TLM96 : plus de 1 000 ppm

*ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ SAX :
THR : Modérément toxique par ingestion, contact cutané et voie intrapéritonéale.
Effets systémiques sur l'homme par inhalation. Un tératogène expérimental.
Effets expérimentaux sur la reproduction. Un puissant irritant. Irritation des yeux humainstion à 350 ppm. Affecte le système nerveux périphérique et le système nerveux central système.

*CANCÉROGÉNICITÉ : Non disponible

*DONNÉES DE MUTATIONS :
tester la dose la plus faible | tester la dose la plus faible
---------- ---------- | ---------- ----------
sln-smc 33800 ppm |

*TERATOGÉNICITÉ :
Données sur les effets sur la reproduction :
TCLo : ihl-rat 3000 ppm/7H (prég 6-15D)
TCLo : ihl-rat 1000 ppm/7H (prég 6-15D)

*NORMES, RÈGLEMENTS ET RECOMMANDATIONS :
OSHA : Federal Register (19/01/89) et 29 CFR 1910.1000 Sous-partie Z
Limite de transition : PEL-TWA 200 ppm [610]
Limite finale : PEL-TWA 200 ppm ; STEL 300 ppm [610]
ACGIH : TLV-TWA 200 ppm ; STEL 300 ppm [015 415 421 610]
Document de critères NIOSH : Limite d'exposition recommandée à ce composé-air :
VME 200 ppm [610]
Cote de danger NFPA : Santé (H) : 1
Inflammabilité (F): 3
Réactivité (R): 0
H1 : Matériaux légèrement dangereux pour la santé (voir NFPA pour plus de détails).
F3 : Matériaux pouvant s'enflammer à presque toutes les températures normales conditions (voir NFPA pour plus de détails).
R0 : Matériaux normalement stables même dans des conditions d'exposition au feu et qui ne réagissent pas avec l'eau (voir NFPA pour plus de détails).

*AUTRES DONNÉES SUR LA TOXICITÉ :
Données sur l'irritation de la peau et des yeux :
œil-hmn 350 ppm
skn-rbt 500 mg/24H MOD
skn-rbt 402 mg/24 heures DLM
skn-rbt 13780 ug/24H ouvert MLD
œil-rbt 80 mg
Revue : Revue de toxicologie
Normes et réglementations : Danger DOT : Liquide inflammable ; Étiquette : Inflammable liquide
Statut : Programme Genetox de l'EPA 1988, non concluant : test B subtilis rec
Inventaire chimique EPA TSCA, 1986
EPA TSCA 8(a) Informations d'évaluation préliminaires, règle finale
Base de données EPA TSCA Test Submission (TSCATS), janvier 1989
Méthodes analytiques NIOSH : voir 2-Butanone, 2500
Méthodes analytiques NIOSH : voir 2-Butanone, Éthanol et Toluène dans sang, 8002
Répond aux critères de la règle proposée par l'OSHA en matière de dossiers médicaux

SECTION 12: Données écologiques

Toxicité
DONNÉES ENVIRONNEMENTALES: Aucun effet significatif connu ou danger critique

INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES: Non disponible

Persistance et dégradabilité
Les huiles minérales hydrocarbonées et les huiles non pétrolières sont intrinsèquement biodégradables et ne sont pas persistantes. Les valeurs OCDE 301 vont de 50 % à 95 % en 28 jours.

Potentiel de bioaccumulation
Les huiles minérales hydrocarbonées et les huiles non pétrolières sont intrinsèquement biodégradables et ont un faible potentiel de bioaccumulation.
Des informations spécifiques sur les composants sont présentées ci-dessous.

Mobilité dans le sol
Il a été démontré que les huiles minérales adhèrent fortement au sol. La mobilité devrait être faible.

Autres effets nocifs
Aucun

SECTION 13: Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Elimination du produit
Éliminer conformément aux réglementations locales et provinciales concernant les solvants et les huiles.

Elimination des emballages
L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Autres recommandations d'élimination
Empêcher le matériau de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas rejeter directement dans une source d'eau. Informer les autorités si le déversement a saturé un cours d'eau ou un égout ou a contaminé le sol ou la végétation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

DOT (US)
Pas marchandises dangereuses

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)
Pas marchandises dangereuses

Association internationale du transport aérien (IATA)
Pas marchandises dangereuses

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Canadian Domestic Substances List (DSL)
Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur la liste canadienne des substances intérieures.

Canadian Non-Domestic Substances List (NDSL)

SECTION 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été préparée de bonne foi à partir des informations disponibles les plus récentes. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE N'EST EXPRESSE OU DOIT ÊTRE IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS

FOURNIES CI-DESSUS, LES RÉSULTATS À OBTENIR DE L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DU PRODUIT, LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT OU LES DANGERS LIÉS À SON UTILISATION. Aucune responsabilité n'est assumée pour tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation anormale ou de tout non-respect des pratiques recommandées. Les informations fournies ci-dessus, ainsi que le produit, sont fournis à la condition que la personne qui les reçoit détermine elle-même l'adéquation du produit à son usage particulier et à la condition qu'elle assume le risque de son utilisation.

16.2 Renseignements sur la préparation

Préparé par Craig Gourley